

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
RESTAURANT UNIVERSITAIRE/CENTRE MULTIMEDIA - ERP N° E 341 00012 000 POURSUITE D'EXPLOITATION ARRETE N° 2023/328		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU l'article R. 123.48 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
VU les arrêtés des 4 juin 1982, 21 juin 1982 et 21 avril 1983 modifiés, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types R/N/W ;
VU le classement de l'établissement en 2^{ème} catégorie, types R/N/W ;
VU l'avis favorable émis le 21 novembre 2023 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement en date du 14 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que l'Université de Caen peut poursuivre l'exploitation du Restaurant Universitaire (RU) et du Centre d'Enseignement Multimédia (CEMU) en toute quiétude ;

ARRETE

- Article 1 :** L'Université de Caen est autorisée à poursuivre l'exploitation du Restaurant Universitaire et du Centre d'Enseignement Multimédia situés boulevard Yitzhak Rabin à IFS suite à la visite périodique de l'établissement effectuée par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen en date du 14 novembre 2023.
- Article 2 :** L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet du Calvados ;
 - Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen ;
 - Monsieur Lamri ADOUI, Président de l'Université de Caen ;
 - La Police Municipale d'Ifs.

Fait à Ifs, le 29 novembre 2023



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE